

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 06/07/19

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 4 novembre 2019*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Édouard FRÉDÉRIC DUPONT, le lundi 4 novembre 2019 à 18h32, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Étaient absents et excusés :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE.
Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX ayant donné pouvoir à Madame Philippine HUBIN.

Étaient absents :

Monsieur Christian LE ROUX.
Monsieur Thierry HODENT.

Monsieur Yves POZZO di BORGO est arrivé à 18h45 mais n'a pris part à aucun vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h32 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire salue l'assistance et ouvre la séance du conseil d'arrondissement.

Elle annonce que Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX a donné pouvoir à Philippine HUBIN, Laurence AMAND à Josiane GAUDE et informe de l'absence de Christian LEROUX et Thierry HODENT.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2019 023

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance René-François BERNARD et Nathalie BADIER, comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 023.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019. 07 2019 024

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 024.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

3 - Dotation de l'état-spécial du 7^e arrondissement au titre du budget primitif 2020. 07 2019 025

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que cette délibération concerne l'état spécial de l'arrondissement et que les règles concernant ce budget ont été adoptées lors du conseil d'arrondissement précédent. Elle ajoute que le montant de deux dotations, la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale, est en légère hausse. Elle explique que ces abondements font suite à des demandes de crédits qu'elle a obtenus et que ce budget d'état spécial correspond donc à ses demandes.

Madame le Maire rappelle que le montant global de ce budget d'arrondissement est de 2 220 551 €, une somme similaire aux années précédentes. Elle précise que ce budget est réparti en trois enveloppes, dont le montant est le suivant : la dotation d'animation locale, pour 318 457 €, qui est en hausse, une dotation de gestion globale, concernant essentiellement le fonctionnement, d'un montant de 1 740 689 €, et la dotation d'investissement qui s'élève à 261 405 €.

Madame le Maire rappelle également que le taux d'exécution du budget 2019 du 7^e arrondissement sera probablement en hausse par rapport à l'année 2018, où elle avait déjà obtenu un taux d'exécution budgétaire de 97,98 %.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 025.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 - Subvention (134 196 €) prorogation et avenant n° 3 avec l'association AMF (12^e) pour la halte-garderie « Aide aux Mères de Famille » (7^e). 2019 DFPE 168

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 134 196 € à l'association Aide aux Mères de Familles qui gère la halte-garderie du 7^e arrondissement. Elle concerne la prorogation de la convention et la signature d'un avenant.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise que cette halte-garderie est très utile dans le 7^e arrondissement. La direction de cette association dans le 7^e agit continuellement pour venir en aide aux familles et aux parents. Elle ajoute enfin que cette association et cet établissement font toujours des efforts pour accompagner les mamans qui reprennent un emploi, afin de soulager leur charge de travail et d'accueillir leurs enfants.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFPE 168.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 - Subventions de fonctionnement (140 176 €) à 15 structures de l'ESS, adhésion à l'association Acteurs du Tourisme Durable (1 575 €) et au Labo de l'ESS (2 500 €). 2019 DAE 19

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente le projet de délibération portant sur une subvention de 140 176 € au profit de 15 structures de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle précise que le 7^{ème} arrondissement est concerné par l'adhésion au Labo de l'Economie sociale et solidaire pour un montant de 2500 €. Elle soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 19.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 €). Signature des conventions afférentes à ces indemnités. 2019 DAE 286

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que le point 6 porte sur une attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens, d'un montant de 109 340 €, qui couvre la perte de leur chiffre d'affaires pendant l'installation des nouveaux kiosques.

Elle précise que le kiosquier concerné dans le 7^e arrondissement se situe boulevard Saint-Germain, et qu'il recevra une indemnité d'un montant de 1114 €.

Marc LAROCK s'étonne de la faiblesse du chiffre d'affaires de ce kiosquier en comparaison des autres. Par ailleurs, il déplore la mauvaise situation de son nouveau kiosque, et juge qu'un emplacement de l'autre côté du boulevard, près de la station de métro serait plus judicieux.

Madame le Maire explique d'une part la difficulté de changer les emplacements et souligne d'autre part que l'intéressé n'a pas formulé de demande.

Marc LAROCK estime que le chiffre d'affaires du kiosquier est très résiduel.

Madame le Maire rappelle qu'elle a rencontré par ailleurs sur l'arrondissement d'autres demandes de changement d'emplacement ou des reconfigurations de kiosque

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 286.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances. 2019 DJS 186

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame la Maire présente la convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration lors des stages Paris Sports Vacances. Elle souligne qu'elle n'a jamais connu de problème dans l'arrondissement avec ce dispositif. Elle explique que le mécanisme permet d'avoir des tarifs préférentiels pour les repas pris dans le cadre de Paris Sport Vacances. Elle détaille les différents prix à titre d'exemple : le prix d'un repas avec goûter s'élève à 8,32 dans un centre de loisirs, 7,69 €, dans un espace nature et 5,53 € lorsqu'il il s'agit d'un pique-nique.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DJS 186.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020. 2019 DJS 229

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 8 qui concerne la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020. Elle rappelle qu'il s'agit d'attribuer des chèques de 100 € pour aider les jeunes à financer leur séjour de vacances et que Christophe POISSON. Elle précise que 32 chèques ont été distribués aux jeunes Parisiens dans le 7^e.

Christophe POISSON souligne que le système pourrait connaître une grosse marge de progression. Il indique que grâce à un effort de promotion du dispositif dans l'arrondissement, la subvention est entièrement consommée et il déplore de devoir refuser des jeunes. Il estime qu'une augmentation du nombre de jeunes dotés n'aurait pas de répercussion conséquente sur le budget de la Ville. Il juge que l'inadaptation du dispositif à la réalité locale est symptomatique de l'esprit de la Mairie de Paris.

Marc LAROCK suggère d'utiliser les chèques qui n'ont pas été versés dans d'autres arrondissements.

Christophe POISSON indique avoir cosigné des courriers avec Marc LAROCK pour demander cette possibilité à la Mairie de Paris et que la réponse a été négative.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DJS 229.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Budget participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas. 2019 DEVE 134

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que la subvention aux associations gestionnaires de jardins partagés consiste à fournir des récupérateurs d'eau et des oyas. Elle précise que le jardin partagé du square des Missions étrangères est concerné dans le 7^{ème}.

René-François BERNARD complète le propos en précisant que six poteries alimenteront le jardin. Il rappelle que le square des Missions Étrangères constitue le lieu d'origine du jardin, qui avait pendant un moment migré vers le square Catherine Labouré. Il indique que l'association cherche une autre implantation, qui serait un peu mieux exposée, dans le voisinage immédiat de leur pelouse initiale. Il souligne l'intérêt de ces poteries qui constituent un système très écologique d'alimentation d'eau permettant de passer l'été sans arrosage. Il précise qu'une oya est une poterie de terre cuite perméable à placer juste à côté des racines pour permettre à la plante de se nourrir directement.

Marc LAROCK précise qu'elles sont 100 % fabriquées en France.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DEVE 134.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - Subventions (74 080 €) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets. 2019 DPE 14

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que les 14 subventions, d'un montant total de 74 080 €, concernent six associations œuvrant pour la prévention des déchets. Elle précise que trois associations visent à restreindre l'usage des plastiques, deux autres associations permettent d'allonger la durée de vie des produits, et qu'une association a pour but d'accompagner les projets zéro déchet.

René François BERNARD indique que seule l'association œuvrant pour la récupération des déchets plastiques concerne le 7^{ème} arrondissement.

Marc LAROCK relève, que l'association Surfrider, dont le siège est à Biarritz, s'occupe des déchets maritimes.

Madame le Maire explique que des associations œuvrant à Paris peuvent disposer de sièges en province.

Marc LAROCK se demande quelle est l'utilité de cette association à Paris.

René François BERNARD explique que limiter les déchets plastiques à Paris comporte de toute façon un intérêt pour la préservation des océans.

Madame le Maire précise que l'association intervient sur les berges de Seine.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DPE 14.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Communication sur les événements

Madame le Maire annonce que l'examen des délibérations est terminée. Elle ajoute que le Conseil de Paris se tiendra la semaine suivante. Elle déplore que ces séances se limitent à une longue succession de vœux, et que les débats, qui peuvent s'étendre pendant quatre jours sont souvent peu constructifs.

Madame le Maire annonce également les événements à venir dans le 7^e arrondissement, notamment la remise du prix littéraire, le prix Villars, le 5 novembre à 18 h 30. Elle précise le déroulement de cette cérémonie, où dans un premier temps se tiendra une conférence interactive à 18 heures, sur le thème « La tour Eiffel à travers tous les arts », puis la remise de prix à 19 heures.

Elle ajoute que le 7 novembre, la Mairie accueillera une conférence avec Sylvain Tesson, qui vient d'obtenir un prix littéraire.

Les célébrations du 11 novembre auront lieu le 12 à 10H à la mairie. Le 16 novembre, de 14 h à 17 h 30, la Mairie présentera la 72^e édition de la journée des auteurs de Sciences-Po. Le 19 novembre, une conférence sur l'urologie et le thème « Movember » se tiendra en partenariat avec la clinique Oudinot. Elle précise qu'il s'agit d'une conférence de sensibilisation et d'information liée aux problèmes de santé masculine, qui peuvent également concerner les femmes. Enfin, le 21 novembre, se déroulera la Journée internationale des violences faites aux femmes, au cours de laquelle l'artiste Clémence Vazard présentera son œuvre.

Madame le Maire rappelle que le vernissage est ouvert à tous et conclue en demandant si les participants souhaitent partager d'autres communications.

Madame Josiane GAUDE évoque le concert qui aura lieu au Centre culturel russe le 21 novembre, à 19 h 30. Elle indique qu'il est possible de s'y inscrire sur simple inscription. Elle ajoute que ce concert a été organisé par le centre pour les habitants du 7^e arrondissement en partenariat avec la mairie du 7^e arrondissement.

René-François BERNARD rappelle que les moutons des pelouses de Breteuil sont de retour et seront présents sur ce site jusqu'au 15 décembre.

Madame le Maire rappelle enfin que le Noël des crèches se tiendra le 7 décembre et que le prochain conseil se tiendra le 25 novembre.

Elle annonce que la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



René-François BERNARD

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI